



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 11 février 2016**

Membres en exercice : 22
Présents : 19
Procurations : 1
Nombre de votants : 20
Votes pour : 20
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
18/01/2016

**Délibération n° C 2016-6
Durées d'amortissement des biens : modifications**

L'an deux mille seize, le onze février, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Arnaud GILLET, Directeur de Cabinet représentait Monsieur Jacques QUASTANA, Préfet du Jura, excusé.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Sandrine MARION, Christine RIOTTE, Céline TROSSAT, Françoise VESPA ; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Cyrille BRERO, Jean-Pierre BROCARD, Michel ECARNOT, François GODIN, Jean-Charles GROSDIDIER, René MOLIN, Bruno NEGRELLO, Clément PERNOT, François PERRODIN.

Suppléants : Monsieur Jean FRANCHI suppléait Madame Hélène PELISSARD, Monsieur Jean-Gabriel NAST suppléait Monsieur Jean-Yves MATHIEU, Monsieur Denis RENAUD suppléait Madame Monique FANTINI.

Excusés : Mesdames Danielle BRULEBOIS, Monique FANTINI, Hélène PELISSARD, Chantal TORCK ; Messieurs Jean-Michel DAUBIGNEY, Jean-Yves MATHIEU.

Procurations : Madame Chantal TORCK a donné procuration à Clément PERNOT.

Secrétaire de séance : Monsieur Cyrille BRERO.

Membres de droit à voix consultative

Madame le Médecin-Commandant Annabelle CARRON ; Messieurs Jean-Luc LAVIER, le Lieutenant-Colonel Jérôme COSTE, le Commandant Philippe HUGUENET.

Membres élus à voix consultative

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY, l'Adjudant-Chef Jérôme GUYON.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Sylvie JOURLAIT (Chef de la Mission Finances et Contrôle de gestion), Florence MORIN (Adjointe au Chef du CIS de SALINS-LES-BAINS), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département), Messieurs le Capitaine François ARBEZ (Chef du CIS de SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX), Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif et Juridique), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement Logistique), le Capitaine Gérard GINET (Chef du CIS du GRAND DOLE), le Sergent-Chef Olivier GRILLOT (Adjoint au Chef du CIS d'ARBOIS), le Capitaine Stéphane GRILLOT (Chef du CIS du PAYS POLINOIS), le Lieutenant hors classe Hervé GROS (Chef du CIS de LONS-LE-SAUNIER), le Lieutenant hors classe Pascal LASKOWSKI (Chef du CIS de SAINT-CLAUDE), le Lieutenant-Colonel Nicolas MARILLET (Chef de Groupement, Chef d'Etat-Major en charge des Unités Territoriales), le Commandant Christophe ROUCOULE (faisant fonction de Chef du Groupement Opérationnel). Monsieur Jean-François GAILLARD (Conseiller Technique) était excusé.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-68, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-55, en particulier les articles R 1424-29, R 1424-30 4° et R 1424-31 9° ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2007 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 61 des SDIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-14 du 12 mai 2015 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport de présentation ci-après ;

Vu l'avis de la commission des finances du 10 février 2016.

L'article R 1424-30 4° du Code Général des Collectivités territoriales dispose que la dotation aux amortissements des biens meubles et immeubles du Service Départemental d'Incendie et de Secours constitue l'une de ses recettes. Il s'agit en l'occurrence d'une recette d'investissement dont le pendant est une dépense de fonctionnement.

On constate, compte tenu de la politique d'investissement volontariste du SDIS, que la dotation aux amortissements est en augmentation constante (80 000 € par an en moyenne depuis 7 ans). Or les tensions budgétaires en section de fonctionnement venant à s'accroître, une réflexion a été lancée, tout en maintenant notre capacité à investir, sur l'augmentation des durées d'amortissement de certains véhicules. En effet, cela permettrait de contenir, voire de réduire un peu le montant annuel dédié à ces équipements qui constituent la plus grosse part de l'amortissement.

C'est le Conseil d'Administration qui détermine la durée de l'amortissement des biens dans les conditions définies par les instructions budgétaires et comptables, qui préconisent des durées d'amortissements selon le type de biens.

En lien avec le groupement logistique, car l'amortissement comptable doit être proche de la durée de vie des équipements, il a été décidé de proposer les modifications suivantes :

Type de biens	Durée d'amortissement actuelle	Durée d'amortissement proposée
Motoneige	10 ans	15 ans
VSR	17 ans	20 ans
FSR	17 ans	20 ans
FPTSR	20 ans	22 ans
FPT	20 ans	22 ans
FPTL	20 ans	22 ans
FPTHR	20 ans	22 ans
CCF	20 ans	22 ans
CCR	20 ans	22 ans
VLTU-VLTUHR	17 ans	15 ans
VLOG (anciennement amortis comme VL Services)	10 ans	10 ans
VL CIS - Services	10 ans	12 ans
VL Direction	10 ans	12 ans

Ces nouvelles durées d'amortissement, appliquée sur les biens qui seront acquis à partir de 2016 mais également sur les biens en cours d'amortissement permettrait « d'économiser » un peu plus de 62 000 € en 2016, la dotation aux amortissements n'augmenterait ainsi que de 20 000 € environ cette année.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et de nous prononcer sur :

- **les nouvelles durées d'amortissement pour les types de biens ci-dessus définis,**
- **l'application de ces durées d'amortissements aux biens nouvellement acquis, mais également aux biens déjà en cours d'amortissement.**

DECISION N° C 2016-6 DU 11 FEVRIER 2016

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1. adopte les nouvelles durées d'amortissements proposées pour les types de biens concernés, selon le tableau figurant au rapport ;**
- 2. décide l'application de ces durées d'amortissements aux biens nouvellement acquis mais également aux biens déjà en cours d'amortissement.**

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le 23 FEV. 2016
Affiché le 24 FEV. 2016
Publié au RAA du 1^{er} trimestre 2016



Clément PERNOT